

Fiche de candidature  
CHAM VOIX  
École primaire Nelson-Mandela  
2026-2027

Élève

Nom de l'élève .....

Prénom .....

Sexe Masculin  Féminin

Né.e le ..... / ..... / .....

Niveau scolaire en 2026-2027 : .....

Actuellement à l'école .....

Ville .....

L'élève pratique t-il déjà un instrument ?

non

oui  lequel ? .....

Besoins spécifiques .....

Tuteur ou responsable légal

Nom et prénom du responsable légal de l'élève

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél fixe ..... Tél portable .....

E-mail .....

N° allocataire CAF .....

Fait à .....

le ..... / ..... / .....

Date limite de dépôt de la fiche de candidature

vendredi 3 avril

à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant

Contacts

**École Nelson-Mandela**

Rue du Danube / Saint-Herblain  
02 28 25 27 21

**Maison des Arts**

02 28 25 25 80  
26 rue de Saint-Nazaire / Saint-Herblain

**Ouverture de l'accueil**

Lundi	14 h - 19 h
Mardi, jeudi, vendredi	10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Mercredi	9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Samedi	9 h - 13 h

Coordination CHAM : Sophie Bril

sophie.bril@saint-herblain.fr

Référente CHAM CM : Lauranne Molon

lauranne.molon@saint-herblain.fr

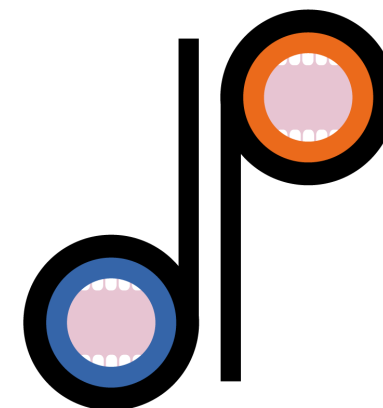
Référente CHAM CE : Julie Duquenne

julie.duquenne@saint-herblain.fr

# CHAM VOIX

classe à horaires aménagés musique  
à l'école primaire Nelson-Mandela

2026-2027



MAISON DES ARTS



# La CHAM ?

La pratique du chant collectif développe la confiance en soi, l'écoute de l'autre, l'expression artistique et les capacités d'apprentissage des enfants.

## S'inscrire en CHAM c'est...

- Devenir artiste.
- Participer à plusieurs spectacles par an sur scène, devant un public.
- Développer sa créativité.
- Apprendre et découvrir la musique.
- Apprendre à écouter et collaborer avec les autres élèves.
- Savoir s'exprimer en public.

**L'enseignement musical est gratuit**

## Pour qui ?

**Pour les élèves entrant en CE1, CE2 ou CM1 (CM1 ayant déjà une pratique musicale).**

Débutants ou non en musique, et souhaitant avoir une activité musicale hebdomadaire.

## Comment ?

Les activités musicales ont lieu à l'antenne nord de la Maison des Arts - Groupe scolaire Nelson-Mandela.

L'inscription engage l'élève sur l'ensemble du cycle élémentaire (du CE1 au CM2), après avis d'une commission d'admission.

## Quand ?

Les activités ont lieu sur le temps scolaire.  
Exceptionnellement sur le temps extrascolaire.

Emploi du temps par semaine :

CE1 et CE2

1h d'éducation musicale/technique vocale.

+ 1h de chant choral.

CM1 et CM2

1h d'éducation musicale/technique vocale.

+ 1h15 de chant choral.

+ 45 min de steel-drum.

## Vous informer

Sur le site web de la Maison des Arts :

<https://maisondesarts.saint-herblain.fr>

Rubrique *Éducation artistique et culturelle*

## Vous inscrire

**En remplissant la fiche de candidature présente au dos de ce document.**

Fiche à déposer à la Maison des Arts ou à l'école de votre enfant **jusqu'au 3 avril.**

Ateliers et entretiens pour les candidats  
+ rencontre avec les familles : **fin avril 2026.**  
Les familles recevront une convocation.

**Résultat d'admission**

**Jun**